



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 107920

Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la situation des parents d'enfants handicapés. Pour élever leur enfant, ils peuvent en effet être amenés à cesser leur activité professionnelle, et à suivre des formations spécialisées dispensées par les hôpitaux. À ce titre, les caisses d'assurance maladie peuvent leur verser des prestations extra-légales qui leur permettent de couvrir une partie des frais engagés. Toutefois, ces aides ne sont pas toujours suffisantes. C'est pourquoi il apparaît souhaitable de mettre en place un véritable dispositif d'accompagnement de ces parents. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107920

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4734

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)